

# Campagne CNDS 2016

## Réunion d'information

### Clubs



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

*Février 2016*

# Déroulement de la réunion

---

## ❖ *Ouverture*

- *Dominique ABADIE - Président du CDOS 13*
- *Didier MAMIS – Directeur départemental délégué pour le 13 de la DRDJSCS PACA*
- *Mr VIOLET Jean – Inspecteur de la jeunesse et des sports*

## ❖ *La campagne CNDS 2016, crédits « part territoriale »*

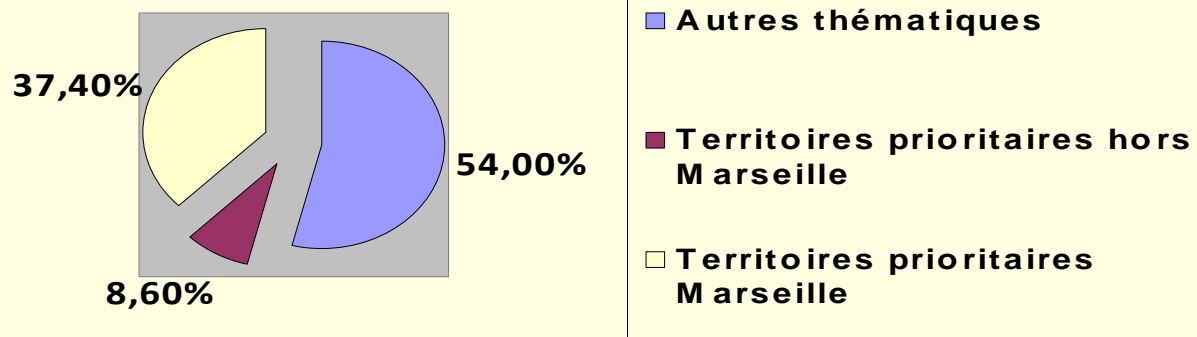
- a. Bilan 2015*
- b. CNDS, son identité, ses missions*
- c. CNDS, état des lieux 2016*
- d. Orientations 2016*
- e. Procédure et modalités pour 2016*
- f. Critères*
- g. L'emploi « CNDS »*

## ❖ *Echéance*

## ❖ *Questions diverses*

## a. Bilan 2015

- *En 2015, le département du 13 avait mobilisé **41%** (2 066 233 € / 5 102 793 €) de l'enveloppe totale des départements en PACA*
- *Répartition CNDS 2015 dans le « 13 »*



## b. CNDS, son identité

(centre national pour le développement du sport)

---

- *Etablissement public national à caractère administratif (EPA), créé en 2006*
- *Le ministère chargé des Sports, fixe chaque année les orientations générales de son action. Le CNDS est représenté dans chaque région par un délégué territorial qui est le préfet de région. (Mr BOUILLON)*
- *Dans chaque région, les commissions territoriales du CNDS mettent en œuvre les orientations du CNDS en fonction des spécificités du territoire (sociales, démographiques, économiques et sportives).*



## b. CNDS, ses missions

---

• *Soutenir le développement de la pratique sportive pour tous les publics : subventions dirigées vers des actions « clubs » précises*

• *Contribuer à la professionnalisation : L'emploi*

• *Contribuer à l'aménagement du territoire : subventions à la réalisation d'équipements sportifs*

## c. CNDS, état des lieux 2016

---

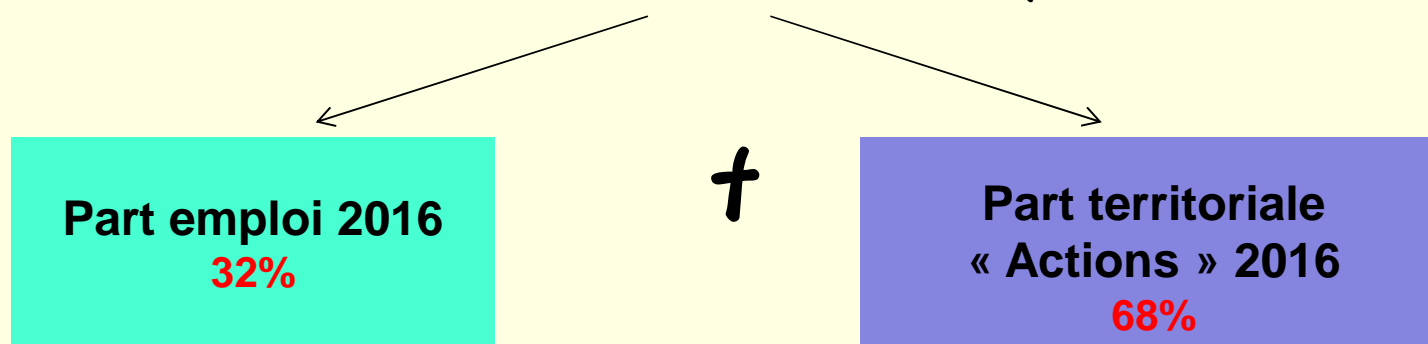
- *Réduction de moitié du nombre de dossiers subventionnés d'ici 2017 (plan pluriannuel de réduction: mars 2015).*
- *Arrivée des 13 régions en France métropolitaine, et, de la DRDJSCS PACA*
- *Allègements des contraintes administratives pesant sur les usagers: dossier E-Subvention*
- *Renforcement du pilotage régional. L'instruction départementale se limitera aux thématiques prioritaires du CNDS.*

## d. Orientations 2016

---

### Part territoriale PACA 2016 :

9 631 583 € (9 439 456 € en 2015)



**Pour le département du 13**

*Gestion de 4 thématiques incluant désormais CD et clubs*

## d. Orientations 2016

*La raison d'être du CNDS est de « faire bénéficier le sport au plus grand nombre et ainsi corriger les inégalités d'accès au sport »*

### ***Les priorités :*** (DNO 2016)

***L'EMPLOI :*** Objectif cible = 5070 emplois au niveau national à la fin 2016 (création de 100 emplois « citoyen du sport » supplémentaires, aide financière annuelle, plafonnée à 6000€ aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le domaine du sport. Au niveau région PACA, 357 emplois (dont 10 CS)

***CORRECTION DES INEGALITES :*** Publics éloignés du sport (femmes, jeunes des quartiers, personnes en situation de handicap...), et les territoires de la politique de la ville ou des zones rurales. Seront favorisées des offres de pratiques attractives, adaptées à tous les publics (PEDT = projet éducatif du territoire sur les temps péri et / ou extra scolaires).

***PROMOTION DU SPORT SANTE :*** Le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récidive (Ex: plan régional «Sport, santé et bien-être» en partenariat avec l'ARS, manifestations au titre de l'opération «Sentez-vous sport»...).

***Le CNDS accompagnera prioritairement les actions dans ces orientations !***



# d. Orientations 2016

## Les 4 thématiques durant la campagne: (DNO + DRT 2016)

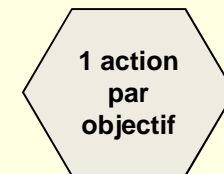
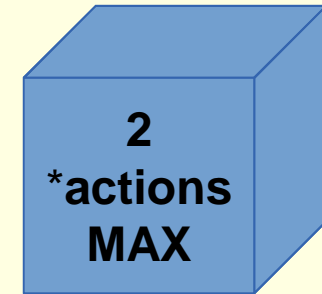
- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive*
- Promotion du Sport Santé*
- Sécurité et protection des pratiquants*
- Ethique et Citoyenneté dans le sport*

+

- PLAN CITOYEN DU SPORT, thématique «correction des inégalités» avec 2 actions complémentaires :*

*\*diversifier et développer la pratique des femmes en QPV*

*\*« j'apprends à nager » en QPV*



*= 4 actions au maximum pourront être déposées par un Club*



*\* 4 actions pour un club omnisports uniquement présentées par l'association  
« mère » dans le cadre de son affiliation à une fédération*

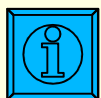
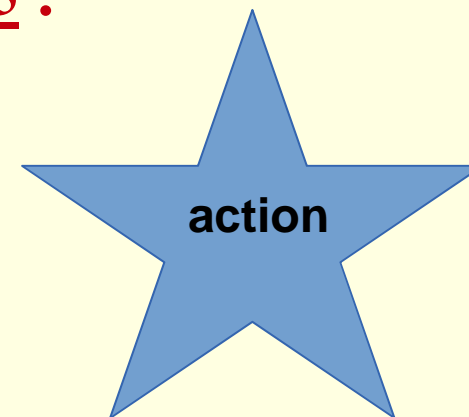
*\* 2 actions pour un club multi affilié (non omnisport) dans le cadre d'une  
affiliation unique (ex: je suis affilié à une discipline X et Y, je choisis de déposer mes actions dans la discipline X ou Y)*

## d. Orientations 2016

---

### Une thématique hors campagne CNDS 2015 :

- Développer et maintenir l'emploi sportif



- *Cette action peut être déposée à n'importe quel moment de l'année 2016 à l'aide d'un dossier « type emploi ».*
- *Durant la campagne elle peut se rajouter à 1,2,3 ou 4 actions max*

## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

---

➤ Conditions générales pour bénéficier d'une subvention :

- Etre affilié à une fédération sportive agréée « Sport »



- Détenir obligatoirement un projet associatif (votre action doit apparaître)



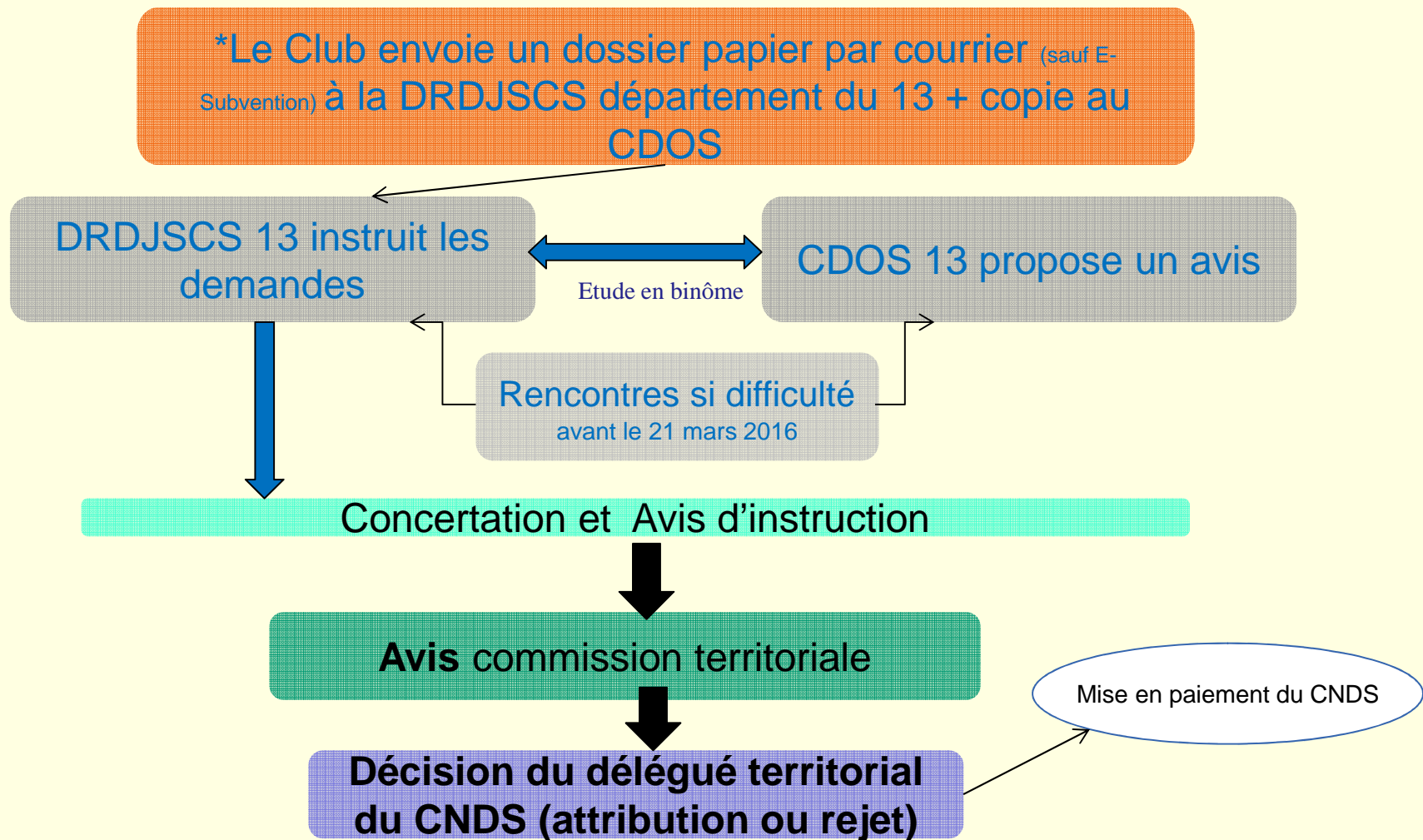
- Avoir la volonté de fidéliser ses adhérents, de s'ouvrir à, d'attirer de nouveaux publics...



- Concevoir une à 4 actions **se déroulant** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 (sauf club omnisport)

## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

➤ Procédure classique :



## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

- \*Changement des règles de fonctionnement :
- ❖ **Il n'y a plus de fiche «Pacte», le porteur doit s'identifier au titre de la thématique : Correction des inégalités**

**En 2014, il y avait un fléchage de crédits spécifiques : Pacte de sécurité et de cohésion sociale de Marseille**

- Actions en faveur des habitants (jeunes) des quartiers prioritaires de Marseille
- Actions en faveur des jeunes scolarisés « éducation par le sport dans le cadre péri et extra scolaire



**En 2015, nous avons accompagné les actions PM de 2014 au titre de l'objectif « territoires prioritaires »**

**3 ans**

**2016, dernière année d'accompagnement du pacte-> Correction des inégalités**

## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

---

- ❖ **Le seuil minimum de subvention par action est de 1500 €**(pour les associations dont le siège social est situé en zone rurale, ce seuil est de 1000 €)
- ❖ L'action pourra être financée jusqu'à 80%. La **somme totale de chaque action sera donc  $\geq 1875$  €**(obligation pour le Club de présenter **20%** **de ressources propres au minimum**)
- ❖ Obligation de fournir un compte rendu financier par action financée en 2015 pour l'étude du dossier.

## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

---

- ❖ Un dossier spécifique « EMPLOI » pourra être établi à n'importe quel moment de l'année (hors calendrier de la campagne CNDS 2016)
- ❖ Envoi du dossier **officiel** « subvention CNDS 2016 » par courrier (**votre accusé de réception** délivré par les services de l'Etat, lorsque **le dossier est complet, fera foi**) + une copie au CDOS
- ❖ La signature du dossier est obligatoire (Elle est le graphisme par lequel une personne s'identifie dans un acte et, par lequel **elle exprime son approbation au contenu de ce document**)

## e. Procédure et modalités de traitement des demandes

➤\* Mon dossier est - il complet ?

- \* Un exemplaire CERFA (téléchargeable sur le site DRDJSCS PACA)
- \* Si modification depuis l'année dernière, exemplaire des statuts et liste des personnes chargées de l'administration
- \* Un RIB (correspondance avec l'association déclarée, le nom doit être identique)
- \* Les derniers comptes approuvés (bilan + compte de résultats) du Club
- \* Le dernier rapport d'activité approuvé (bilan sportif)
- \* Un compte rendu financier par action (bilan qualitatif + données chiffrées)
- \* Un projet associatif
- \* Attestation d'affiliation à une fédération agréée par l'Etat



# e. Procédure et modalités de traitement des demandes

**OUI**

Envoyez le dossier officiel

(imprimé sur le site de la DRDJSCS PACA)

\*par courrier à la **DRDJSCS PACA**,  
secrétariat **CNDS** des Bouches  
du Rhône

CS 13 66A rue St Sébastien CS 50240 – 13281  
MARSEILLE Cedex 06

\* Par voie électronique si dossier E-subvention

**Du 01 février 2016 au 21 mars 2016**

(Votre AR délivré par les services de l'Etat,  
lorsque le dossier est complet, fera foi)



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



# f. LES CRITERES

## ■ *La recevabilité*

## ■ *L'éligibilité des demandes*

### *La priorisation des actions*

*1- Correction des inégalités*

*2- Publics prioritaires*

- \* *Le porteur motive et décrit précisément son projet d'action*
- \* *L'action doit présenter un caractère non discriminant et/ou promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes.*
- \* *L'association engage des ressources humaines et financières propres dans l'action présentée*
- \* *La pratique physique est encadrée par du personnel qualifié ou formé*

# ECHEANCES

---

■ *Dates de campagne CNDS 2016:*

**Du 01 février au 21 mars 2016**

■ *Téléchargement des dossiers :*

**Sur le site de la DRDJSCS PACA**



Commission territoriale: Date prévue le Mardi 12 juillet 2016

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Orientations 2016

---

#### ■ **Objectif prioritaire du CNDS:**

*Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif; le soutien à l'emploi étant un levier de développement et de structuration du sport.*

#### ■ **Pourquoi ?**

*Les emplois CNDS sont destinés à faciliter l'embauche de personnels qualifiés disposant de **compétences techniques, pédagogiques ou administratives** leur permettant de conduire directement ou indirectement, **une mission de développement de la pratique sportive.***

*Ces embauches doivent être effectuées par des **employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.***

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Nature des postes éligibles

---

#### ■ L'aide concerne principalement des:

*1/ Educateurs sportifs disposant des qualifications requises (diplômes reconnus et carte professionnelle à jour),*

*2/ Agents de développement sportif qui assurent des missions telles que : organisation des activités sportives, gestion des calendriers, coordination des bénévoles, formation des juges ou arbitres, animation, participation aux activités sportives mises en place dans le cadre de Projet Educatif Territoriaux (PEDT), prospection de nouveaux licenciés, organisation d'événements sportifs...*

*3/ Exceptionnellement, l'aide « emploi CNDS » pourrait être mobilisée pour des postes **d'agents administratifs** assurant des missions de type accueil du public, communication, gestion administrative, comptabilité, partenariat...*

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Critères d'instruction

---

■ *L'octroi de l'aide est calculé en fonction de critères concrets, à savoir :*

- *Publics encadrés (publics cibles ou éloignés de la pratique)*
- *Types d'activités encadrées (initiation, animation, formation...)*
- *Zone géographique d'implantation (territoire prioritaire QPV, ZRR ...)*
- *Participation à l'animation du Territoire (notamment PEDT)*
- *Capacité financière globale de l'association, l'employeur doit créer un nouvel emploi et montrer sa capacité à le pérenniser à la fin des aides.*

*L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif du club.*

*L'association doit être affiliée à une fédération sportive agréée par l'Etat.*

*La demande ne pourra être effectuée que pour des postes en CDI et mi-temps minimum.*

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Participation financière du CNDS

---

*L'aide « emploi CNDS », concernant un emploi à temps plein sur une année pleine, ne peut excéder 12 000 € par an et 34 500 sur 4 ans. La dégressivité de financement sur 4 ans est privilégiée, afin d'inviter les porteurs à préparer la pérennisation des postes.*

**- Educateurs sportifs**

*Convention sur 4 ans, aide dégressive: 12000€, 10000€, 7500€, 5000€*

**- Agents de développement**

*Convention sur 4 ans, aide dégressive: 12000€, 10000€, 7500€, 5000€*

**- Agents administratifs (non prioritaires)**

*Convention sur 4 ans, aide dégressive: 7000€, 5500€, 4500€, 3500€*

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Création et consolidation

---

#### **Création:**

*L'aide Emploi CNDS est prioritairement destinée à la création d'un emploi en CDI mais peut également survenir:*

- *A la suite d'un CDD (aidé ou pas)*
- *A la suite d'une aide à l'emploi (CUI-CAE, Emploi d'avenir, etc....);*
- *A la suite d'un contrat d'apprentissage.*
- *Création = aide dégressive 34500 euros sur 4 ans*

#### **Extension de convention:**

- *Lorsque les conditions de pérennisation ne sont pas réunies et dans le but d'aider l'association jusqu'à la pérennisation;*
- *Lorsque l'association connaît des difficultés financières passagères et dans le but de la soutenir durant cette période délicate.*
- *Extension de convention = 2 000 euros par an pendant 2 ans*



## g. Soutien à l'emploi CNDS Mesures complémentaires 2016

---

*-Educateurs sportifs dans le cadre du dispositif « emploi Citoyen du sport » dans les Quartiers de la Politique de la Ville(QPV)*

*3 situations d'éligibilité permettent de bénéficier de cette aide (non cumulatifs):*

- l'équipement principal utilisé par le club est implanté au sein d'un QPV;*
- le siège social du club est situé dans un QPV;*
- les actions développées par le club concernent un public majoritairement composé d'habitants de QPV.*

*Seront valorisées au titre de ce dispositif:*

- les éducateurs qui se consacreront au développement de la pratique féminine;*
- le recrutement d'éducatrices sportives.*

***Convention sur 4 ans, aide: 9000€, 18000€, 18000€, 9000€***

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Mesures complémentaires 2016

---

#### -Contrat d'apprentissage :

*Une aide financière sur la part territoriale du CNDS peut être mobilisée pour les clubs sportifs accueillant un apprenti.*

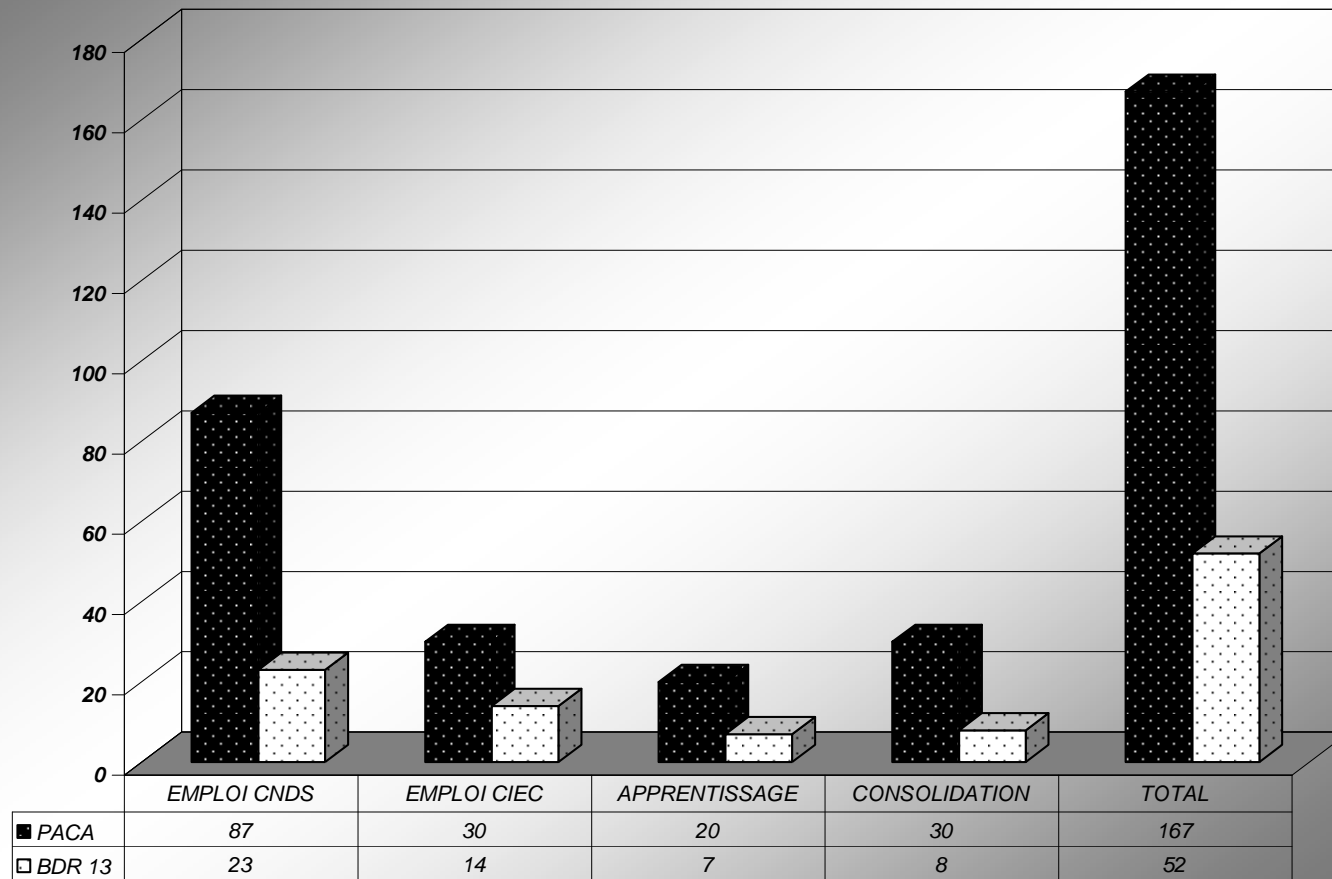
*Ce contrat d'apprentissage permet à l'apprenti âgé de 16 à 25 ans de suivre une formation en alternance en club ou association sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 1 à 2 ans selon les formations et le diplôme préparé.*

*Si la formation dure 1 an, l'aide est de 2000€ et si la formation dure 2 ans, l'aide est de 2000€ la première année et 3000€ la deuxième année.*

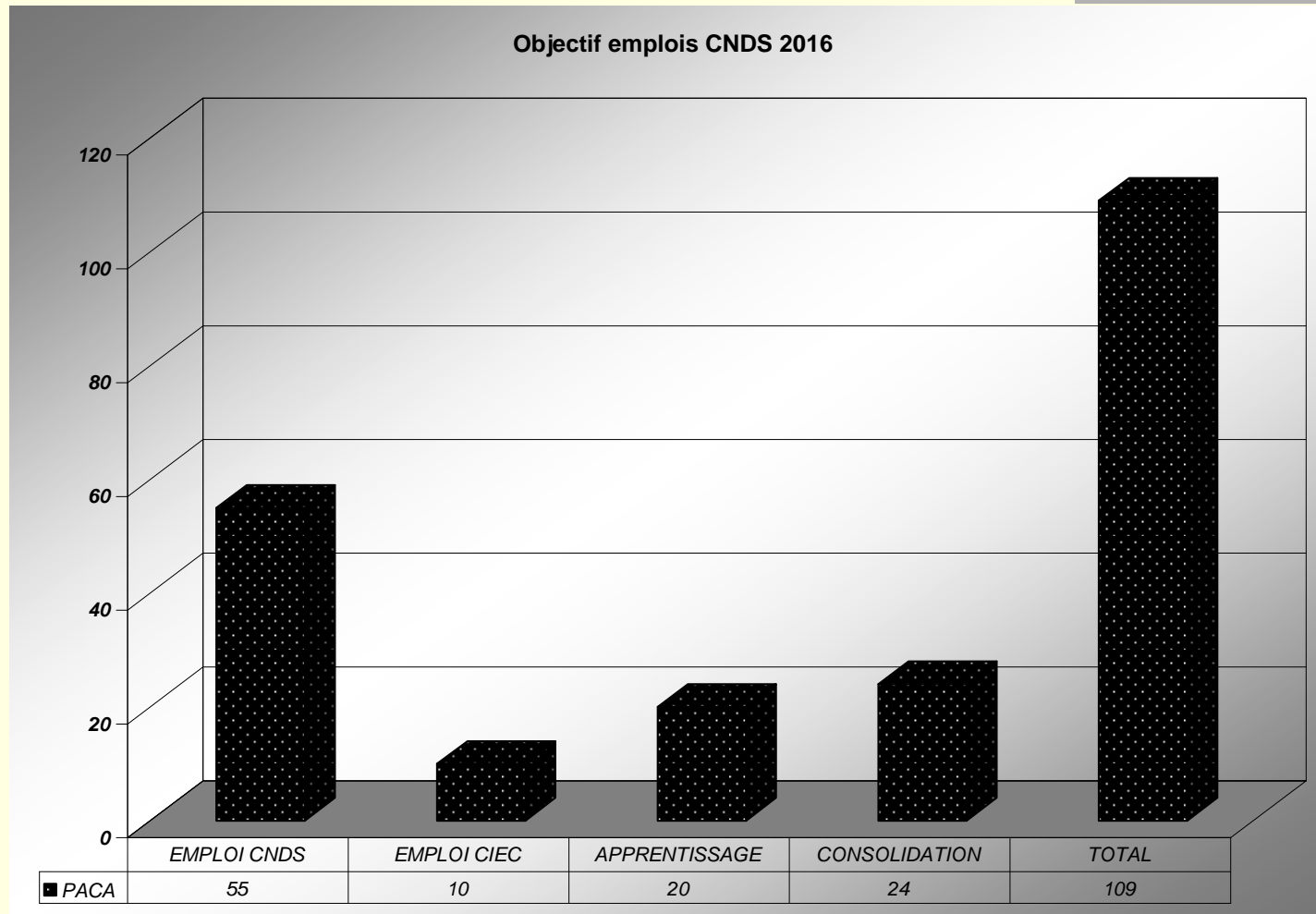
# g. Soutien à l'emploi CNDS

## Bilan 2015

Répartition des emplois CNDS 2015



# g. Soutien à l'emploi CNDS Orientations 2016



# g. Soutien à l'emploi CNDS

## Procédure à suivre pour la demande d'aide

---

### **-Etape 1:**

*Télécharger le dossier spécifique « emploi » sur le site de la DRDJSCS PACA:*

<http://paca.drdjscs.gouv.fr/>

### **-Etape 2:**

*Remplir et déposer la demande auprès de la DDCS 13, soit par courrier, soit par courrier électronique, soit en le déposant au secrétariat du CNDS:*

**DRDJSCS PACA**  
**Secrétariat du CNDS des Bouches du Rhône**  
**66A, rue Saint-Sébastien**  
**CS 50240 – 13281 MARSEILLE Cedex 06**

***Le non renseignement ou l'absence d'une ou plusieurs pièces à joindre, mentionnées dans le dossier spécifique rendrait irrecevable votre demande de subvention pour l'aide à l'emploi.***

## g. Soutien à l'emploi CNDS

### Calendrier 2016

*Vous trouverez ci-dessous les dates de commission d'étude des demandes de subvention ainsi que les dates limites de dépôt des dossiers. Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera étudié par la commission suivante:*

Commission d'étude des dossiers	Dates limites de dépôt des dossiers
20 avril 2016	23 mars 2016
29 juin 2016	1 <sup>er</sup> juin 2016
14 septembre 2016	17 août 2016

***Si votre dossier reçoit un avis favorable lors de la commission, une convention est alors établie entre l'association et le CNDS représenté par le référent emploi régional.***

***La mise en paiement s'effectue une fois que la convention est signée.***

# Contact DRDJSCS Bouches du Rhône

<b><i>Conseillère sport DRDJSCS 13 référente « handicap »</i></b>	<b>Véronique DEVROEDE</b>	04 86 94 70 01 06 32 46 78 82	veronique.devroede@ bouches-du-rhone.gouv.fr
<b><i>Conseiller sport DRDJSCS 13 référent « santé »</i></b>	<b>Gilles HAMON</b>	07 87 08 00 27	gilles.hamon@bouches-du- rhone.gouv.fr
<b><i>Conseillère sport DRDJSCS 13 référent « emploi »</i></b>	<b>Gaël DOSIERE</b>	04 86 94 70 09 06 74 79 98 56	gael.dosiere@bouches-du- rhone.gouv.fr
<b><i>Conseillère sport DRDJSCS 13 référente « CNDS » toutes thématiques</i></b>	<b>Sandra PINTENO</b>	04 86 94 70 02 06 72 59 14 72	sandra.pinteno@bouches-du- rhone.gouv.fr
<b><i>Soutien administratif CNDS</i></b>	<b>Palma TOTH</b>	04 86 94 70 03	palma.toth@bouches-du- rhone.gouv.fr

# Contact CDOS 13

<b>Président</b>	<b>Dominique ABADIE</b>	<b>06 16 02 21 85</b>	<b>Dominique.abadie@ 13olympique.com</b>
Président de la commission CNDS	Francis FARINA	06 77 47 66 34	sportive.basket.13@ orange.fr
Responsable du pôle Vie Associative (sport/santé, incivilité...)	Thibault CERBONI	04 13 31 68 51 06 13 24 47 41	thibault.cerboni@ 13olympique.com
Agent de développement Pacte de sécurité pour Marseille	Julien FRESLON	04 13 31 68 42	julien.freslon@ 13olympique.com
Chef du projet du pôle « Sport-Emploi »			